



Produit commandé et produit similaire

Par **boqboq**, le 17/11/2008 à 18:39

j'ai commandé un produit absent les jours de promotion. Il est stipulé sur le bon de commande qu'il peut être remplacé par un produit similaire. Qu'entend-on par produit similaire? (la couleur, la matière de fabrication peuvent-ils être changées?).

De plus j'ai versé un acompte (bien indiqué sur le bon de commande). Ce fait entraîne-t-il d'autres devoirs pour le vendeur?